



OPTIQUE



Mutualité Neutre du Hainaut

Avenue de Waterloo, 23 - 6000 CHARLEROI
Tél. 071 20 52 11 - Fax 071 32 87 98
contact@mut216.be - www.mut216.be



Mutualité Neutre de la Santé

Rue de Chestret 4-6 - 4000 Liège
Tél. 04 254 58 11 - Fax 04 254 54 39
coordination@mut226.be - www.mut226.be



Vous avez bien vu !
La Mutualité Neutre rembourse
jusqu'à € 250 !

Vos yeux sont dans de bonnes mains !

Reflet de l'âme, élément de notre physionomie, l'oeil est également un prolongement de notre cerveau. **Votre Mutualité Neutre en a pris conscience... Ouvrez l'oeil !**



Ce que nous remboursons

Quoi ?

- > Les montures, les verres correcteurs ou les lentilles de contact correctrices
- > Le recours à la méthode laser ou ultrasons
- > Les appareils de confort pour la lecture

Combien ?

- > Montures, verres, lentilles
€ 100 tous les 4 ans pour tous (*)
- > Méthode laser ou ultrasons
€ 250, intervention unique (€ 125 par oeil)
- > Appareils de confort pour la lecture
€ 150, intervention unique pour : vidéos loupes, loupes optiques, synthèse vocale et logiciels d'agrandissement

Pour qui ?

Pour tous les membres qui sont en règle de cotisation à l'assurance complémentaire.

(*) Conditions ?

L'intervention est octroyée :

- > Sur remise du formulaire 15, ou à défaut, d'un reçu détaillé des fournitures, délivré par un opticien agréé, un pharmacien ou un ophtalmologue ;
- > Sur remise de l'original de la prescription du médecin spécialiste (ophtalmologue) agréé par l'INAMI, ou par un médecin spécialiste (ophtalmologue) des pays limitrophes (France, Luxembourg, Allemagne et Pays-Bas) reconnu par l'organisme compétent du pays concerné ;
- > S'il n'y a pas d'intervention possible en assurance obligatoire.

Cet aperçu n'a qu'une valeur informative. Pour une description précise des droits et conditions, seuls les statuts de la Mutualité Neutre sont valables, documents que vous pouvez obtenir sur simple demande.

Pour en savoir plus

N'hésitez pas à prendre contact avec votre Mutualité Neutre.

